

**Rioz, le 29 janvier 2018**

## **ABEO annonce la réalisation de la vente par ABB d'environ 1,59 millions de droits préférentiels de souscription (« DPS »), par ses deux actionnaires dirigeants majoritaires**

Olivier Estèves et la société Jalenia qu'il contrôle d'une part, et Jacques Janssen et la société Serdon qu'il contrôle d'autre part, actionnaires dirigeants majoritaires d'ABEO, annoncent avoir cédés ce jour environ 1,59 millions de DPS (code ISIN FR0013311693), par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels, au prix de 0,37€ par DPS.

Le nombre total de DPS cédés lors de cet ABB représente environ 81 % des DPS qu'il leur restait à céder (soit environ 1,96 millions de DPS), compte tenu :

- des souscriptions de manière irrévocable pour lesquelles ils s'étaient engagés, et
- des cessions de DPS pour lesquelles ils s'étaient engagés auprès de tiers (Fonds Nobel géré par Weinberg Capital Partners et auprès de managers du Groupe).

Ces opérations sont décrites dans la note d'opération (rubrique « intention de souscription des actionnaires ») publiée dans le cadre de l'augmentation de capital de la société ABEO, et pour laquelle l'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa n°18-025 sur le Prospectus relatif à cette opération, composé du Document de référence enregistré le 24 janvier 2018 sous le numéro R.18-003 et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

Le placement de ces environ 1,59 millions de DPS interviendra via le Trade Confirmation System (TCS) d'Euronext.

La vente des DPS ainsi que l'augmentation de capital permettent d'accroître le flottant d'ABEO.

Pour rappel, à la date de la note d'opération, Olivier Estèves et la société Jalenia qu'il contrôle d'une part, et Jacques Janssen et la société Serdon qu'il contrôle d'autre part, détiennent le contrôle du groupe ABEO. Olivier Estèves, Jacques Janssen, ainsi que les sociétés Jalenia et Serdon BV qu'ils contrôlent respectivement, ont par ailleurs déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce. Ils sont unis par un pacte d'actionnaires conclu le 20 mai 2016, incluent une convention de concert et un droit de préemption réciproque. Ils ont souscrit dans le cadre de cette opération un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital portant uniquement sur les actions ABEO qu'ils détiennent, directement ou indirectement, avant la réalisation de l'opération, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de DPS et le placement décrit des DPS ne constitue pas une offre au public.

### Pour rappel, calendrier indicatif de l'opération

24/01/2018	Visa de l'AMF sur le Prospectus
25/01/2018	Diffusion d'un communiqué de présentation de l'opération (lancement) Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
26/01/2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription
29/01/2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext
31/01/2018	Ouverture de la période de souscription
7/02/2018	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription
9/02/2018	Clôture de la période de souscription Date d'exercice éventuel, en cas de sursouscription de l'augmentation de capital, de la clause d'extension par la Société
16/02/2018	Diffusion d'un communiqué annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles, du montant de l'émission et du barème des souscriptions à titre réductible
20/02/2018	Emission des actions nouvelles – règlement – livraison Admission des actions nouvelles aux négociations

### Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 24 janvier 2018 sous le n°18-025 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence enregistré le 24 janvier 2018 sous le numéro R.18-003, et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'ABEO ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société ([www.abeo-bourse.com](http://www.abeo-bourse.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Facteurs de risque

En complément des facteurs de risque décrits au chapitre 3 du Document de référence, l'investisseur est invité à prendre en considération les facteurs de risques complémentaires figurant au chapitre 2 de la Note d'opération.

Retrouvez toutes les informations sur [www.abeo-bourse.com](http://www.abeo-bourse.com)

### À PROPOS D'ABEO

ABEO est un acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. Au 31 mars 2017, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 167 M€, dont 70% sont réalisés hors de France, et compte 1 200 collaborateurs.

Créateur, fabricant et distributeur d'équipements de sport et de loisirs, ABEO accompagne ses clients professionnels : salles et clubs de sport spécialisés, centres de loisirs, secteur éducatif, collectivités locales, professionnels du bâtiment... dans la mise en œuvre de leurs projets.

ABEO dispose d'une offre globale unique avec une présence sur de nombreux segments : agrès et tapis de gymnastique, équipements de sports collectifs, éducation physique, murs d'escalade, loisirs, aménagement de vestiaires. Le Groupe détient un portefeuille de marques fortes, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs dont les Jeux Olympiques.

ABEO (code ISIN FR0013185857, ABEO) est coté sur Euronext Paris – Compartiment C.

## Contacts

Pour toute question liée à ce communiqué de presse, ou à ABEO, veuillez contacter **ACTUS finance & communication**

Relations investisseurs – Corinne Puissant

[investor@beo.fr](mailto:investor@beo.fr)

Tel : 01 53 67 36 77

Relations presse – Serena Boni

[presse@beo.fr](mailto:presse@beo.fr)

Tel : 04 72 18 04 92

## Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente, d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de vente, d'achat ou de souscription, des actions d'ABEO (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ABEO d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et ABEO n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.